

AUTRES QUESTIONS

17.1 L'Argentine présente à la Commission la déclaration suivante :

"La délégation de l'Argentine tient à exprimer sa satisfaction pour la qualité du travail accompli par le secrétariat pendant cette réunion. Elle est heureuse de constater que d'année en année, le personnel du secrétariat fait preuve de plus en plus d'efficacité et de sens du devoir professionnel. Pourtant, auriez-vous l'obligeance, en qualité de président de la Commission, de vous assurer qu'à l'avenir le secrétaire exécutif n'accepte qu'avec un soin tout particulier d'apporter des modifications aux textes des communications soumis par les délégations à l'état d'ébauche en vue de leur insertion dans les rapports, et de garantir que les employés du secrétariat n'acceptent d'instructions que de leurs supérieurs hiérarchiques immédiats.

La République d'Argentine se réserve le droit de répondre, après cette réunion de la CCAMLR, à la note du Royaume-Uni, note qu'elle rejette, qui a été distribuée avec la COMM CIRC 99/106 du 19 octobre 1999. Dans cette note, le Royaume-Uni ne semblait pas conscient qu'une erreur commise par le secrétariat dans la traduction de la note de l'Argentine datée du 6 août 1999 et distribuée sous la COMM CIRC 99/83, avait déjà été rectifiée dans la COMM CIRC 99/90. Le Royaume-Uni fait des références inexactes et erronées aux eaux entourant les îles Malouines. À cet égard, l'Argentine profite de cette occasion pour rappeler qu'elle ne reconnaît pas au Royaume-Uni son statut d'État côtier dans le sud-ouest de l'Atlantique, ni dans la zone de la Convention."

L'Argentine se réserve le droit de développer encore ses commentaires sur la déclaration britannique à une date ultérieure.

17.2 En réponse, le Royaume-Uni fait la déclaration suivante :

"Ce matin, l'Argentine a fait référence aux inexactitudes de la note du Royaume-Uni du 18 octobre écrite en réponse à la lettre de l'Argentine du 6 août. Nous avons réexaminé cette question minutieusement. Notre note, Monsieur le président, est parfaitement exacte.

La lettre originale de l'Argentine datée du 6 août contenait deux références aux îles Malouines. À notre avis, toutes deux étaient totalement inopportunes dans la correspondance avec cette Commission. Dans la traduction amendée de la lettre de l'Argentine qui a été distribuée en tant que COMM CIRC 99/90, l'une des références aux îles Malouines avait été supprimée. Mais, que ce soit intentionnellement ou par omission, il restait une référence aux îles Malouines à la deuxième ligne de cette nouvelle version. Que cette référence ait été retenue est, selon nous, tout aussi inopportun dans une communication adressée à cette Commission.

C'est sur cette base que repose notre note du 18 octobre dont nous réaffirmons l'exactitude.

Toutefois, Monsieur le président, nous prenons dûment note des commentaires avancés ce matin par l'Argentine et attendons les suites de cette affaire."

17.3 Réponse de l'Argentine :

"La délégation de l'Argentine, bien évidemment, n'est pas en accord avec la déclaration faite par la délégation du Royaume-Uni qui fait de nouveau référence à des concepts inexacts et erronés. Suite à notre déclaration présentée au

paragraphe 17.1, la délégation de l'Argentine rappelle que les actions unilatérales du Royaume-Uni que récuse l'Argentine dans sa note du 6 août 1999, ne font référence qu'à celles qui sont menées dans la zone de la CCAMLR. Pour cette raison, dès qu'il a remarqué l'erreur de traduction du secrétariat, le gouvernement de l'Argentine a immédiatement demandé une rectification. L'erreur consistait en une référence aux îles Malouines qui avait été ajoutée, les liant ainsi aux actions unilatérales mentionnées ci-dessus.

Dans la note, la seule référence faite aux îles Malouines, à la Géorgie du Sud et aux îles Sandwich du Sud, est valable du fait qu'en ce cas précis, la référence est faite par l'Argentine qui défend ses droits de souveraineté à l'égard du sujet de la controverse. À cet égard, le sujet de controverse sur la souveraineté entre la République d'Argentine et le Royaume-Uni met en jeu les trois archipels de l'océan Austral et leurs eaux environnantes.

La délégation de l'Argentine réfute les concepts exprimés par la délégation britannique et réaffirme sa position, telle qu'elle l'a décrite au paragraphe 17.1."

RAPPORT DE LA DIX-HUITIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION

18.1 Le rapport de la dix-huitième réunion est adopté.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

19.1 M. Scully, au nom des délégués, remercie le président, M. Muthunayagam. Il remercie par ailleurs le secrétariat de son soutien. Des progrès décisifs ont été effectués au cours de la réunion, notamment en ce qui concerne la mise en place d'un système de documentation des captures. Les participants ont beaucoup apprécié, chez M. Muthunayagam, sa qualité de dirigeant, sa patience et sa bonne humeur.

19.2 Dans son discours de clôture, le président exprime sa reconnaissance aux présidents du Comité scientifique (D. Miller), du SCOI (G. Bryden) et SCAF (Ybáñez Rubio), ainsi qu'aux responsables des groupes chargés de l'élaboration des mesures de conservation (T. Scully) et du système de documentation des captures (D. Agnew). Il témoigne également sa gratitude à tous les délégués pour leur participation et leur travail assidu.